

Fontainebleau



ARRETE MUNICIPAL N°25.SG.802

Objet : Arrêté portant délégation de signature, en faveur de Mme Francine BOLLET, 7^{ème} adjointe au Maire, de l'acte de cession d'un local commercial sis 238 rue Grande et le lot 2 de la copropriété sise 240 rue Grande, situés sur les parcelles cadastrées section AD n°537 et 538, au profit de Monsieur FLETA, devant se dérouler le 17 juillet 2025

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-21 al. 7,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° 20/89 du conseil municipal du 10 juillet 2020 relative à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la propriété située 238 rue Grande à Fontainebleau,

Vu la délibération N°24/154 du Conseil municipal du 16 décembre 2024 approuvant la cession du local commercial d'une surface de 112 m² sis 238 rue Grande sur la parcelle cadastrée section AD n°538, propriété de la Ville, à Monsieur FLETA,

Vu la délibération N°25/24 du Conseil municipal du 17 mars 2025 approuvant la cession du lot 2 de la copropriété sise 240 rue Grande inclus dans le local commercial sis 238 rue Grande d'une surface de 11,75 m², situés sur la parcelle cadastrée section AD n°537 propriété de la Ville, à Monsieur FLETA,

Vu l'arrêté n°25.SG.778 du 11 juillet 2025 portant délégation de signature en faveur de Mme Bollet, 7^{ème} adjointe au Maire de l'acte de cession du local sis 238 rue Grande et le lot 2 de la copropriété sise 240 rue Grande, situés sur les parcelles cadastrées section AD n°537 et 538, au profit de Monsieur FLETA, devant se dérouler le 17 juillet 2025,

Considérant que le Maire est chargé d'une manière générale d'exécuter les décisions du Conseil municipal,

Considérant que la cession des biens immobiliers précités est prévue le 17 juillet 2025 à 17 h 00,

Considérant que M. le Maire sera absent à la date et à l'horaire précités,

Considérant que Mme Francine BOLLET, septième adjointe au Maire, est disponible pour signer l'acte de cession desdites propriétés,

ARRETE

Article 1er : Abroge l'arrêté n°25.SG.778 du 11 juillet 2025 portant délégation de signature en faveur de Mme Bollet, 7^{ème} adjointe au Maire de l'acte de cession du local sis 238 rue Grande et le lot 2 de la copropriété sise 240 rue Grande, situés sur les parcelles cadastrées section AD n°537 et 538, au profit de Monsieur FLETA, devant se dérouler le 17 juillet 2025.

Article 2 : Désigne Mme Francine BOLLET, septième adjointe au Maire, afin de signer, le 17 juillet 2025 à 17 h 00, au nom et pour le compte de la ville de Fontainebleau, l'acte de cession, l'état descriptif de division du local commercial sis 238 rue Grande et du lot 2 de la copropriété sis 240 rue Grande, situés sur les parcelles cadastrées section AD n°537 et 538, ainsi que le règlement de copropriété pour l'immeuble sis 240 rue Grande, au profit de Monsieur Jacques Jordan FLETA.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 17 juillet 2025,

Julien GONDARD



Signé
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Signature numérique
de Julien GONDARD
Date : 2025.07.17
16:13:38 +02'00'

Publié le 17 juillet 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 17 juillet 2025

Sous l'identifiant 077-217701861-_____

